

ADOS EN BIDONVILLES ET EN SQUATS L'ÉCOLE IMPOSSIBLE?

Étude sur la scolarisation des jeunes
âgés de 12 à 18 ans



AVANT-PROPOS

En 2015, près de 9 000 enfants et adolescents vivaient en bidonvilles sur le territoire métropolitain. Ils constituent une population particulièrement vulnérable et sujette à de très nombreuses discriminations. Ce sont des enfants invisibles, hors des radars, et donc du champ des statistiques officielles. L'étude du Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation (CDERE) offre de manière rare la possibilité de mieux appréhender un sujet sur lequel très peu de données sont disponibles : l'accès et les réalités de la scolarité des adolescents vivant en bidonvilles et en habitats précaires. L'étude apporte des éléments d'autant plus précieux sur la perception des enfants et des adolescents eux-mêmes sur leur parcours et leur accès à la scolarité. Leur parole est ici relayée et UNICEF France, qui milite pour faire entendre la voix de ces enfants, s'en félicite. Ce travail exemplaire doit être ici salué.

Les principaux enseignements de l'étude sur les obstacles dans l'accès à la scolarité, au premier rang desquels les expulsions à répétition, les disparités territoriales ainsi que le manque de soutien aux bonnes initiatives locales de certains élus et des associations sont autant de préoccupations pour UNICEF France. C'est donc tout naturellement que notre organisation partage les recommandations présentées en conclusion de cette étude.

Ces chiffres interpellent d'autant plus lorsqu'ils sont mis en perspective avec le taux de scolarisation de l'ensemble des adolescents en France. Le détail des résultats de l'étude montre des différentiels de taux de scolarisation selon le sexe et l'âge qui sont particulièrement préoccupants. La place des jeunes filles par exemple mérite une attention particulière tout en tenant compte des nuances exprimées par les auteurs de l'étude. Malgré leur sous représentation dans l'échantillon, il est nécessaire de s'atteler à la réduction de l'écart entre les filles et les garçons. D'autre part, la chute du taux de scolarisation des 16-18 ans à 4% est alarmante. L'absence de diplôme et de formation professionnelle que l'on peut déduire de ces données corrobore l'idée de destin sacrifié.

Face à ces chiffres plus préoccupants encore que l'on n'aurait pu l'envisager, le rôle d'UNICEF France est d'insister sur l'impérieuse nécessité de garantir à tous les enfants et adolescents vivant sur le territoire national un égal accès aux droits.

Est-il besoin de rappeler que la France a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990 et s'est engagée de ce fait officiellement à faire respecter sur l'ensemble de son territoire les droits fondamentaux de tous les enfants, indépendamment de leur sexe, de leur origine, de leur nationalité, de leur appartenance religieuse, et de leur situation administrative ou encore familiale. Le droit à l'éducation est un droit fondamental en France et une obligation pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Force est de constater que ce droit s'arrête là où commence le bidonville. Suite à la dernière audition de la France en janvier 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a émis un certain nombre de recommandations pour une meilleure prise en compte et une meilleure mise en œuvre des droits de l'enfant, et notamment des enfants et adolescents vivant en bidonvilles. Les recommandations, sévères, expriment l'inquiétude des experts des Nations Unies : le Comité engage la France à « respecter ses obligations internationales en ce qui concerne les expulsions forcées et l'encouragement dans ses efforts visant à intégrer les enfants roms et leur famille ». Le Comité souligne que certains groupes d'enfants, dont les enfants et adolescents vivant en bidonvilles, « ont du mal à entrer, à rester et à revenir dans le système éducatif... », et recommande à la France « de garantir à tous les enfants le droit à l'éducation sans discrimination. »

Le travail élaboré par le CDERE permet de donner des clefs de compréhension afin d'éviter que des milliers d'adolescents ne puissent accéder à leurs droits et connaissent un avenir plus qu'incertain. Les éléments et données chiffrées présentés dans cette étude doivent permettre de prendre conscience d'une réalité indigne de la France dans le but de faire émerger des solutions co-construites avec les acteurs locaux et nationaux.

INTRODUCTION : UNE PROBLÉMATIQUE MÉCONNUE ET IGNORÉE

Le Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation (CDERE) a mené une étude auprès de 161 jeunes vivant dans 34 bidonvilles et squats de novembre 2015 à juillet 2016.

Le résultat principal de cette étude est l'absence de scolarisation pour plus de la moitié des jeunes âgés entre 12 et 18 ans. En effet, sur 161 jeunes interrogés, 85, soit 53%, ne vont pas à l'école au moment de l'enquête. Ce taux de déscolarisation atteint même 67% si on intègre les enfants scolarisés mais « non assidus ». Bien que ces résultats aient été obtenus suite à une enquête sur des lieux de vie bénéficiant d'un suivi associatif parfois centré sur ces questions d'accès à l'école, ce **taux de déscolarisation reste largement supérieur à celui de l'ensemble des jeunes de 12 à 18 ans vivant en France qui n'est que de 7%**¹.

Ainsi, malgré un droit universel à l'éducation, un nombre très important d'enfants et de jeunes sont aujourd'hui non seulement exclus de ces statistiques mais également et surtout exclus du système scolaire, de la formation et de l'emploi.

Qui sont ces jeunes ?

Il s'agit de jeunes contraints de vivre dans une extrême précarité dans des bidonvilles ou des squats, majoritairement originaires de Roumanie et de Bulgarie, qui se reconnaissent souvent comme Roms ou désignés comme tels. Leurs parcours de vie sont variés. Certains viennent d'arriver et ont été scolarisés soit dans leur pays d'origine, soit dans un autre pays et il arrive qu'ils pratiquent 3 ou 4 langues. D'autres sont en France depuis de nombreuses années, sans avoir été scolarisés. Ils sont, parfois parents. Leur expérience commune est l'exclusion du système scolaire, de la stigmatisation et de la précarité socio-économique.

Pourquoi enquêter sur les adolescent.e.s vivant en bidonvilles et en squats ?

UNE SITUATION ALARMANTE ET IGNORÉE DES POUVOIRS PUBLICS

La situation des adolescent.e.s a peu été abordée au sein des structures associatives et encore moins par les institutions. Or l'adolescence est un âge de particulière vulnérabilité. De fait, un certain nombre de jeunes à partir de 14 ou 15 ans n'envisagent pas ou plus une scolarisation. Lorsqu'ils quittent prématurément l'école, l'offre éducative est peu, voire pas du tout adaptée, leurs possibilités d'avoir un emploi s'amenuisent les laissant sans alternative à l'errance ou au travail dissimulé.

Il n'existe pas de données officielles sur la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles et en squats. Cette absence est en contradiction absolue avec la loi qui, **au regard de l'article L. 131-6 du Code de l'éducation, exige que les maires fassent un recensement à chaque rentrée de tous les enfants en âge d'obligation scolaire.** Or, ces derniers

¹ La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), évalue à 93% le taux de scolarisation des jeunes âgés de 12 à 18 ans. Chiffre disponible sur : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07116

SOMMAIRE

Avant-propos	2
Introduction : une problématique méconnue et ignorée	5
Qui sont ces jeunes ?	5
Pourquoi enquêter sur les adolescent.e.s vivant en bidonvilles et en squats ?	5
La méthodologie de l'étude	7
Partie 1 : Habiter en bidonville ou en squat quand on a entre 12 et 18 ans : l'école devient-elle inaccessible sans action associative ?	10
Sur les bidonvilles enquêtés, une majorité de jeunes qui ne va pas à l'école	10
Les facteurs et les obstacles à la scolarité ou à l'insertion professionnelle pour les adolescents et adolescentes vivant en bidonvilles et squats	16
Parcours de vie de 5 jeunes	19
L'accueil de l'école mis en question : la vision des jeunes	21
Les souhaits et projets des jeunes	24
Partie 2 : Les recommandations nécessaires à une amélioration de la situation des jeunes vivant en bidonvilles et squats	26
1. Mettre fin au déni et produire une meilleure connaissance de la situation globale des enfants et des jeunes vivant en bidonvilles et en squats	26
2. Avant l'entrée dans un établissement scolaire : améliorer et simplifier le circuit administratif	27
3. Une fois à l'école : la rendre inclusive	28
4. Permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir les conditions matérielles pour pouvoir avoir une scolarité effective qu'ils vivent en bidonvilles, en squats, à l'hôtel ou dans la rue.	29
5. Prendre en compte l'environnement familial des jeunes	30
6. Porter une attention particulière aux jeunes à partir de 15 ans – leur proposer des solutions en termes d'insertion professionnelle	31
Bibliographie	33
Remerciements	34

négligent ce recensement et évitent souvent les enfants vivant en habitat précaire.

La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), qui suit l'application de la circulaire du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations de démantèlement des campements illicites ou encore l'Éducation nationale ne possèdent pas ce type des données. Cette méconnaissance contribue à l'invisibilité de ces jeunes et révèle le peu d'intérêt des pouvoirs publics à leur égard. Les seules données disponibles à ce jour sont celles résultant d'études réalisées par des associations. Bien qu'incomplètes, elles nous aident tout de même à identifier le phénomène et nous interrogent sur l'inertie des autorités publiques :

- Le European Roma Rights Centre (ERRC) a mené une étude en 2014 sur 6 bidonvilles (118 personnes) qui fait **état d'une déscolarisation touchant plus de la moitié des enfants**.
- Le GIP Habitat et Interventions Sociales, organisme chargé de nombreux diagnostics avant l'exécution d'expulsions dans la région Ile-de-France rapporte que, sur 13 000 personnes rencontrées entre la fin 2012 et juillet 2015, **seulement 20% des enfants en âge scolaire étaient effectivement scolarisés**.
- Le Collectif lyonnais pour l'accès à la scolarisation et le soutien aux enfants des squats (CLASSES) permet localement d'avoir des chiffres précis sur la question. : en 2014-15, sur 400 enfants ; 80 sont inscrits au collège, **un tiers a une scolarité assidue** et un tiers a arrêté l'école au cours de l'année. Le tiers restant est réparti entre celles et ceux qui ont une scolarité irrégulière et celles et ceux dont l'association a perdu le suivi.

UNE SITUATION CONTRAIRE AUX DROITS FONDAMENTAUX

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

☞ Article 13 du Préambule de la Constitution de 1946

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et la loi française à travers la Constitution et le Code de l'Éducation² énoncent clairement le droit à l'éducation et à l'instruction pour tous les enfants sans distinction de sexe, d'origine ou de nationalité. La situation actuelle des adolescent.e.s vivant en bidonvilles et en squats est en totale contradiction avec ces principes. Pourtant, des circulaires prévoient les démarches et les dispositifs nécessaires aux besoins spécifiques des élèves allophones, insistent sur la nécessité de leur enseigner le français comme langue de scolarisation et fixent leur inclusion

² Article L. 131-1 du Code de l'éducation « L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers entre six et seize ans »

³ Les circulaires 2012-141 du 2 octobre 2012 et la circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014 rappelle que l'éducation est « un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur ».

⁴ En janvier 2016, la France a été auditionnée par le Comité des droits de l'enfant, chargé de suivre l'application des protocoles et textes signés par les États parties. Plusieurs préoccupations ont été relevées vis-à-vis de la situation des enfants vivant en bidonvilles et squats, Roms ou non Roms en termes de conditions de vie, de discriminations, de protection de l'enfance, d'accès à l'éducation et aux loisirs etc. Voir sur le site du Collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant (AEDE).

comme objectif. Elles définissent également les missions des Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV).³

La France a par ailleurs plusieurs fois été condamnée⁴ symboliquement par les organismes internationaux, européens et nationaux de défense des droits de l'Homme en ce qui concerne la situation des habitant.e.s des bidonvilles et squats et particulièrement celle des enfants. Des recommandations lui sont régulièrement faites. Elles restent bien souvent lettre morte.

La méthodologie de l'étude

Élaborée dans un cadre associatif avec les moyens dont nous disposons, la méthodologie s'efforce d'être la plus rigoureuse possible mais elle n'est pas sans défaut. Le CDERE a bénéficié de l'appui de plusieurs chercheur.e.s, notamment des chercheurs des Universités de Paris X - Nanterre et de Paris-Diderot. L'Université Paris X - Nanterre, et des universitaires de l'Université Paris-Diderot.

LES DEUX PHASES DU RECUEIL DE L'INFORMATION

Phase quantitative : les informations ont été recueillies par des bénévoles travaillant déjà auprès des familles vivant dans un squat ou un bidonville, d'après un questionnaire commun élaboré par le CDERE et préalablement testé.

La phase qualitative s'est déclinée en deux parties: une question ouverte dans le questionnaire « Que penses-tu de l'école ? » **puis des entretiens avec 5 jeunes** portant notamment sur leurs parcours migratoires leurs liens avec l'école en France et ailleurs, leurs projets de vie.

L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE

Pour l'enquête quantitative, 161 questionnaires valides ont été recueillis sur 34 lieux de vie répartis sur tout le territoire.

Un échantillon représentatif:

La population âgée entre 12 et 18 ans en France représente 8,7%⁵ de la population totale. Si l'on considère que la population vivant en bidonvilles et squats en France est d'environ 20 000 personnes⁶, on peut faire l'hypothèse que 1800 à 2000 jeunes de 12 à 18 ans vivent dans ces lieux. L'échantillon de 161 personnes représenterait donc entre 9 et 10% de la population présumée des jeunes de 12 à 18 ans vivant en bidonvilles en France⁷.

Voici les principales caractéristiques de cet échantillon:

Sexe: 57% de garçons et 43% de filles

Age: la moyenne d'âge est de 15,29 ans. La moitié a moins de 14 ans.

⁵ La population totale en France est de 66,6 millions. Les jeunes de 12-18 ans sont 5,8 millions soit 8,7% de la population totale. Source INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=bilan-demo®_id=0&page=donnees-detaillées/bilan-demo/pop_age2b.htm

⁶ La DiHal, qui effectue un recensement semestriel des « campements illicites » et grands squats fait état de 17 510 personnes sur 589 lieux de vie. Cependant nous estimons que ces chiffres ne sont pas complets et qu'en réalité environ 20 000 personnes sont concernées.

⁷ Selon Olivier Peyroux, sociologue, le nombre d'enfants pourrait atteindre entre 8 000 et 10 000 en bidonville, Rapport Unicef « Chaque enfant compte », 2015

Habitat: 88% vivent en bidonvilles, 9% en squats et 3% dans d'autres types d'habitat (hôtels).

Nationalité: 91,9% sont originaires de Roumanie. Deux sont originaires de Hongrie, quatre du Monténégro, deux de Bosnie, un.e est binational.e (Roumanie-Espagne) et pour quatre d'entre eux la donnée n'a pas été renseignée.

Age d'arrivée en France: la moitié est arrivée en France avant l'âge de 11 ans dont un quart avant l'âge de 7 ans. La plus grande tranche d'âge d'arrivée en France est de 7 à 11 ans (31,3%) suivie par celle de 12 à 14 ans (28%).

Situation familiale: l'écrasante majorité vit en famille (87,6%). 15,5% sont en couple (soit 25 jeunes sur 161) et 2 vivent en belle-famille, un seul est isolé et 4 n'ont pas renseigné cette information. 15 jeunes enquêtés ont des enfants, soit 9,3%.

Lieux de vie: La moitié vit dans des lieux de plus de 85 personnes et 41,6% dans des petits et moyens bidonvilles (de 1 à 60 habitants).

LES LIMITES DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE

L'étude comporte certains biais qu'il est important de clarifier afin d'éviter toute extrapolation de ses résultats. Ces biais sont liés à la fois à la construction du questionnaire et aux conditions de réalisation de l'enquête.

- Les terrains d'action – Les questionnaires ont été passés par des associations et collectifs actifs dans les démarches de scolarisation sur leurs terrains habituels d'intervention. **Il s'ensuit un taux de déscolarisation des 12-18 ans inférieur à ceux révélés grâce à d'autres recueils de données et néanmoins inacceptable lorsqu'on le rapporte aux taux de scolarisation général en France⁸.**

- La tranche d'âge la plus jeune (12-13 ans) est surreprésentée : 41% sont âgés entre 12 et 13 ans, 28,6% entre 14 et 15 ans et, enfin, 29,2% oscillent entre 16 et 18 ans. Il s'est avéré plus difficile d'entrer en contact avec ces jeunes plus âgés moins présents sur les lieux, une partie d'entre eux travaillant à l'extérieur. On observe aussi une sous-représentation des filles (41%) par rapport aux garçons (57%).

- Les questionnaires, ayant été passés sur la base du volontariat et de la disponibilité de militant.e.s, ils ne sont pas géographiquement représentatifs des bidonvilles et squats en France : sur 34 bidonvilles 14 sont à Marseille, 2 en Seine-Saint-Denis. 40% de l'échantillon qui vit dans des lieux « stables » alors qu'au niveau national selon la DIHAL seulement 29% des squats et bidonvilles ont une durée d'installation de plus de 2 ans.

LE VOLET QUALITATIF ET SES LIMITES

Cinq entretiens ont été faits lors de cette phase qualitative :

Trois en Ile-de-France grâce à l'aide de volontaires en service civique aux Enfants du Canal

- **Alexandru⁹**, 13 ans, arrivé en France il y a 3 ans, en provenance de Roumanie actuellement scolarisé depuis un peu plus d'un an et va passer en 5ème

ordinaire à la rentrée.

- **Ion**, 14 ans, cousin d'Alexandru, arrivé à l'âge de 11 ans. Il a fréquenté quelques mois le collège en classe UPE2A) avant d'arrêter l'école.

- **Florica**, 13 ans, arrivée en France il y a un an, non scolarisée.

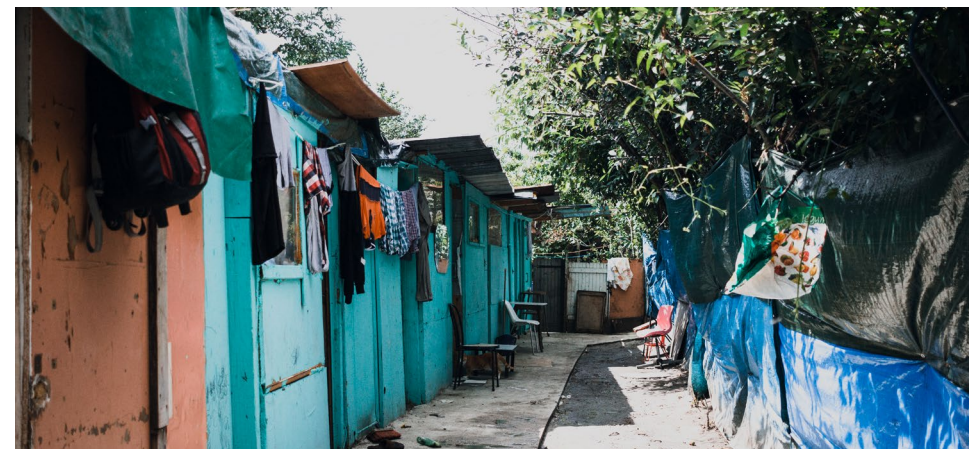
Deux dans l'agglomération lilloise menés par deux bénévoles qui avaient préalablement fait passer les questionnaires se sont déroulés à leur domicile en présence de leur mère,. Ce sont deux sœurs, ayant 5 petits frères et sœurs, en France depuis 6 ans et scolarisées depuis 3 ans dans le même collège.

- **Anca**, 13 ans, actuellement en classe de 5ème SEGPA. est allée deux ans en école primaire

- **Iulia**, 15 ans en 4ème et dans le dispositif UPE2A. a obtenu cette année le Diplôme d'étude en langue française (DEL¹⁰)

Cette phase de **l'enquête qualitative** s'est rapidement heurtée à plusieurs difficultés, en priorité à celles liées à la situation de précarité des jeunes et de leurs familles, d'où le nombre restreint d'entretiens. Certain.e.s ont été expulsés de leurs lieux de vie entre la phase quantitative (novembre 2015-janvier 2016) et la phase qualitative (juillet 2016).

Ainsi, face à cette situation urgente et à l'inaction des pouvoirs publics, **cette étude cherche à donner de la visibilité à ces jeunes, à leurs parcours, leurs envies et surtout aux phénomènes de déscolarisation ou de non-scolarisation afin que les pratiques discriminatoires cessent et des mesures concrètes soient élaborées et mises en œuvre.** S'il n'est pas question d'aborder le sujet dans toute sa globalité, nous en proposons déjà une meilleure compréhension afin d'inciter les institutions à prendre en main cette situation inacceptable. Le CDERE apporte à cette fin des recommandations concrètes.



crédit: Joao Photography

⁸ 98,95% est le taux net de scolarisation au secondaire en France. Voir http://www.unicef.org/french/infobycountry/france_statistics.html#117

⁹ Afin de respecter l'anonymat des jeunes interviewés, les prénoms ont été modifiés.

¹⁰ C'est un diplôme d'État de français langue étrangère reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il se décline en plusieurs niveaux.

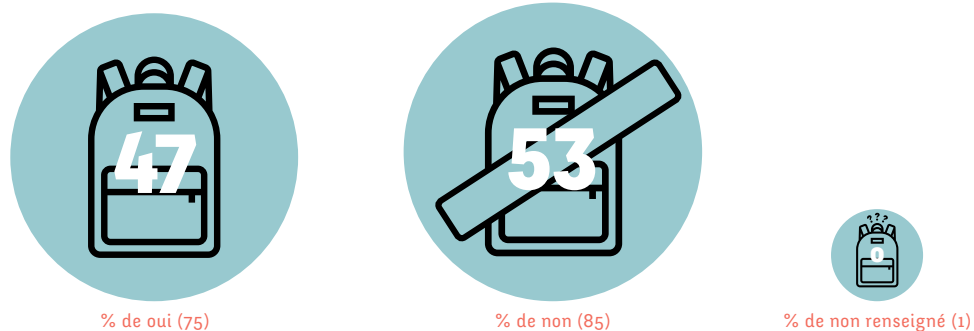
PARTIE 1. HABITER EN BIDONVILLE OU EN SQUAT QUAND ON A ENTRE 12 ET 18 ANS : L'ÉCOLE DEVIENT-ELLE INACCESSIBLE SANS ACTION ASSOCIATIVE ?

Sur les bidonvilles enquêtés, une majorité de jeunes qui ne va pas à l'école

Bien que les familles voient l'école comme un moyen d'insertion et de réussite, la déscolarisation, voire la non-scolarisation restent cependant la règle sur les bidonvilles et les squats pour les adolescent.e.s qui y vivent.

En effet, plus de la moitié des personnes enquêtées ne sont pas scolarisées : 85 jeunes sur 161, soit 53%, sont déscolarisés ou non scolarisés. Ce taux de déscolarisation est extrêmement élevé comparé à celui présenté par la DEPP, qui l'établit à 7% pour les jeunes de 12 à 18 ans vivant en France.

LE TAUX DE SCOLARISATION GLOBAL



Les croisements effectués sur les 161 questionnaires nous ont permis de dégager quelques pistes sur les caractéristiques de la scolarisation ou de la non-scolarisation des jeunes de 12 à 18 ans.

DERRIÈRE LE TAUX DE DÉSCOLARISATION GLOBAL, DES DISPARITÉS

De fortes disparités territoriales et entre les lieux de vie

L'analyse affinée de ce taux global de déscolarisation laisse apparaître de très fortes

GLOSSAIRE

Etat de la scolarisation

Scolarisé : élève étant inscrit* et allant à l'école au moment de l'enquête

Non scolarisé : élève n'étant pas scolarisé actuellement, qu'il l'ait été auparavant ou non.

Déscolarisé : jeune ayant été scolarisé en France ou ailleurs, mais qui ne l'est plus au moment de l'enquête

Jamais scolarisé : jeune qui n'a jamais été scolarisé, ni en France, ni ailleurs.

Élève allophone : élève nouvellement arrivé en France ayant un besoin éducatif particulier dans le domaine de l'apprentissage du français

***Inscription n'est pas synonyme de scolarité effective.** Les élèves qui sont inscrits mais qui ne se rendent pas régulièrement à l'école peuvent être dans l'enquête considérés comme « scolarisés ». Cela dépend de l'appréciation du jeune ou de l'enquêteur. Ainsi le terme « scolarisé », ne traite pas finement la Régularité et l'assiduité.

différences d'un territoire à un autre mais également d'un lieu de vie à un autre. A Marseille, le taux de déscolarisation de 32 jeunes enquêtés vivant sur 7 lieux de vie est de 44%. A Lyon, on atteint des taux de déscolarisation de 87%; 76% et 62,5% sur trois terrains où l'ensemble des jeunes de 12-18 ans (44 personnes sur ces 3 lieux de vie) a pu être interrogé.

Par ailleurs, sur les 34 lieux de l'enquête, 12 affichent un taux de 100% de scolarisation. Cependant, sur 6 de ces 12 terrains un seul jeune de 12 à 18 ans a été repéré par les enquêteurs et enquêtrices (sur les 6 autres, 6 jeunes au maximum ont pu être repérés). A l'inverse, peu de lieux de vie (5 sur 34) n'ont aucun jeune scolarisé.

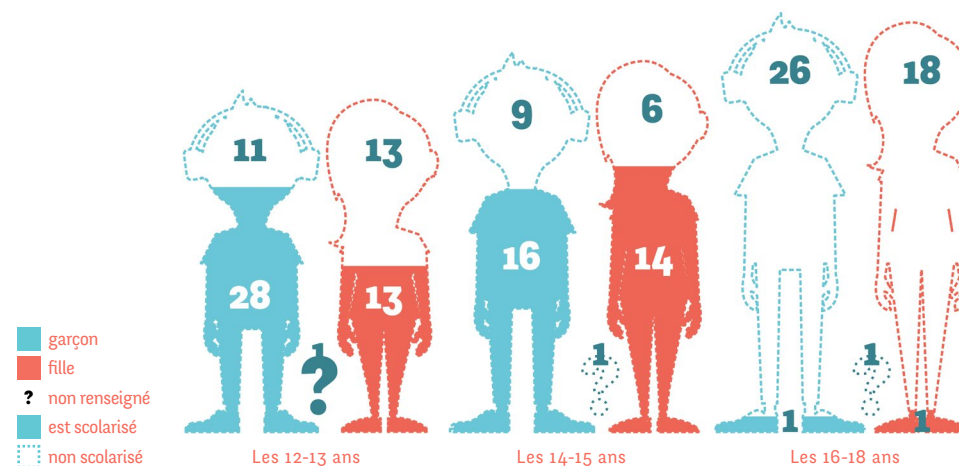
Le taux « global » révélé par la présente étude met en lumière un problème nécessitant une mobilisation nationale. **Cependant les disparités, territoriales d'une part, et entre des lieux de vie installés parfois sur les mêmes territoires d'autre part, soulignent la nécessité d'une approche prenant en compte les contextes locaux.**

Impact de l'âge et du sexe sur le taux de scolarisation

On observe une **différence entre le taux de déscolarisation des filles (56%) et celui des garçons (50%)**. A l'âge de 12-13 ans, 28% des garçons sont déscolarisés, lorsque les filles le sont à 50%. Entre 14 et 15 ans, le taux de non-scolarité des filles baisse pour ensuite monter entre 16 et 18 ans à 96 % pour les deux sexes. L'âge et le sexe ont donc un impact important sur la scolarité (voir encadré plus bas).

DÉSCOLARISATION EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU SEXE

les chiffres ci-dessous représentent des effectifs et non des pourcentages



Les jeunes de 16-18 ans : une absence alarmante de scolarité

Tous les acteurs et actrices sont unanimes et les chiffres sont éloquent à ce propos : la scolarisation des jeunes âgés de 16 à 18 ans vivant en bidonville et en squat est quasiment inexistante : **96% des jeunes interrogés sont déscolarisés.**

L'Impact de la situation familiale – La situation familiale, liée à l'âge du jeune, a un impact certain sur la non scolarisation. Parmi les 47 jeunes de 16 à 18 ans, 12 ont des enfants (soit 26%); 19 se déclarent en couple (soit 40 %). Or la vie de couple et la présence ou l'attente d'un enfant s'accompagnent généralement d'une injonction à l'autonomie financière vis-à-vis des parents, ce qui compromet les parcours de scolarité des jeunes : sur les 15 personnes, (8 garçons et 6 filles¹¹) qui ont ou attendent un enfant, une seule continue à aller à l'école.

16 ans, un âge de vulnérabilité – L'année des 16 ans semble représenter une véritable rupture dans la vie des jeunes enquêtés. Si l'on observe à l'échelle nationale pour tous les jeunes une augmentation du taux de déscolarisation, celle-ci est globalement plus tardive se manifestant principalement à partir de 18 ans. En 2013, 10% jeunes de 16 ans en France sont déscolarisés, pour 23% des jeunes de 18 ans¹². L'année des 16 ans est donc un âge de vulnérabilité chez tous les jeunes, mais il demeure particulièrement critique pour les jeunes habitant en bidonvilles et en squats.

Un désir de travailler – Une grande proportion des jeunes de 16 à 18 ans exprime le désir de travailler. Sur 47 jeunes interrogés, 10 souhaitent continuer l'école, y aller ou suivre une formation, 17 voudraient travailler et 2 désirent arrêter l'école. Parmi les personnes qui vivent en couple et avec enfant, une majorité (attention, les sous-échantillons sont très réduits) exprime plutôt l'envie d'entrer dans la vie active que de continuer ou aller à l'école. Néanmoins il existe une personne qui a un enfant et souhaite continuer à aller à l'école.

Les acteurs de terrain sont assez démunis face à ces situations de non-scolarisation. L'insertion professionnelle, qui pourrait être une véritable option, reste difficilement envisageable pour une partie d'entre elles et eux en raison de la non-maîtrise de la langue, des exigences d'assiduité ou encore des discriminations et du non-accès aux structures chargées de répondre à ces besoins (par exemple, les missions locales). Comme le souligne **une étude menée par Delphine Bruggeman¹³, les risques de dépression des jeunes sortis du système scolaire sont grands, d'où l'urgence de les inscrire dans des projets qui leur permettent cette insertion professionnelle et des perspectives de vie.**

LA NON SCOLARISATION : LES JEUNES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ SCOLARISÉS ET CELLES ET CEUX QUI NE LE SONT PLUS, LES « DÉSCOLARISÉS »

La non-scolarisation couvre des situations diverses entre celles et ceux qui n'ont jamais été à l'école, celles et ceux qui l'ont été dans leur pays d'origine et/ou en France. Les parcours de vie antérieurs des jeunes nous donnent une meilleure perception de

ce phénomène :

• **Treize jeunes sur 161 ne sont jamais allés à l'école de leur vie**, que ce soit dans leur pays d'origine ou en France. Ce sont majoritairement des garçons, âgés entre 16 et 18 ans, en France depuis 2 ans en moyenne, qui n'ont jamais été scolarisés alors même qu'ils devraient bénéficier de dispositifs spécifiques, tels les dispositifs UPE2A - « Non scolarisés antérieurement (NSA) ».

L'association Trajectoires a mené en 2015 une étude¹⁴ et rapporte un témoignage qui vient corroborer cette situation : « *S. est arrivé en France à l'âge de 5 ans, en 1994 avec ses parents. Il a vécu près de 20 ans dans des bidonvilles en Ile-de-France et n'a jamais été scolarisé.* ».

• **38,8% des jeunes non scolarisés actuellement, l'ont déjà été en France (33 sur 85) et plus de la moitié (45 sur 85) dans un autre pays.** Ces jeunes ont donc tous connu une rupture dans leur cursus scolaire, due à la migration, à des refus administratifs ou à des expulsions de leurs lieux de vie en France. Cela met en question la continuité et l'effectivité de l'accueil à l'école pour ces jeunes.

Pour les jeunes filles : une scolarité écourtée ?

Les militant.e.s de terrain expriment souvent l'idée selon laquelle la déscolarisation est plus rapide chez les filles. Dans l'étude, elles sont moins scolarisées que les garçons entre 12 et 15 ans. Cependant, à partir de 16 ans, filles comme garçons ne vont plus à l'école. Les facteurs de cette déscolarisation et le moment où elle se déroule diffèrent selon le genre.

Une exclusion en chiffres - Dans l'étude réalisée en 2014 par l'ERRC¹⁵ auprès de 118 adultes vivant en bidonville, seule la moitié des femmes affirme savoir lire et écrire le roumain contre 78% des hommes. 17% disent parler le français contre 29% des hommes interrogés. Enfin, seules 2% des femmes roms interrogées ont terminé leurs études secondaires.

Des discriminations multiples - Les femmes ont dans la société un accès plus restreint à l'école, aux études et à l'emploi. Cette situation est pire pour les personnes qui se disent ou sont identifiées comme Roms. A ce titre, les femmes font face à la fois à des discriminations sexistes et racistes, en France ou en Roumanie. S'y ajoute la difficulté de vivre dans une très forte précarité.

Une socialisation genrée commune à toute femme - Dès le plus jeune âge les filles sont éduquées dans la reproduction d'un certain rôle féminin. Ainsi, elles sont amenées à porter à la fois les tâches ménagères et domestiques, le soin aux proches, souvent des petits frères ou petites sœurs mais également la participation à des activités génératrices de revenus qui prennent le pas sur la scolarité. Ces inégalités de genre deviennent saillantes à l'âge de l'adolescence.

¹¹ Le sexe n'est pas renseigné pour la 15ème personne

¹² Chiffres calculés à partir de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, disponible sur http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEFo7116

¹³ Delphine Bruggeman, L'éducation et la scolarisation d'enfants roms migrants accueillis en centre d'hébergement.

Une étude ethnographique sur le travail éducatif des parents et des professionnels, ONED, mai 2014,

¹⁴ Trajectoires, Du bidonville à la ville : vers la « vie normale ». Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France, p. 43

¹⁵ European Roma Rights Centre, Destructures des progrès, progression des destructions, 2014, disponible sur www.errc.org

L'enjeu du mariage – Le mariage est pour certaines familles une préoccupation centrale car c'est une étape grâce à laquelle on obtient un statut social. Les résultats de l'enquête révèlent une proportion plus importante de filles en couple: elles sont 15 sur les 25 jeunes en couple dont 5 filles en couple à 14 ans contre aucun garçon au même âge. Elles sont à peine plus nombreuses que les garçons à avoir des enfants surtout à partir de 16 ans. Ainsi, leur vie de mère et de belle-fille peut commencer tôt, laissant peu de place aux études. Dans l'enquête, les filles sont les seules à évoquer leur vie de famille, mère ou épouse comme raison d'arrêt de l'école.

Les questions de la sexualité, la contraception, la maternité sont des sujets importants. Les services publics et associations qui apportent de l'aide sur ces sujets doivent leur être accessibles sans discrimination afin qu'elles puissent librement disposer de leurs corps.

Ces observations interpellent évidemment les membres du CDERE. Cependant, il serait erroné de considérer cette situation comme une fatalité ou pire, un trait culturel indépassable. Les membres du CDERE s'accordent au contraire pour considérer que les progrès à réaliser s'agissant de la scolarisation la plus précoce possible de tous les enfants vivant en bidonvilles favorisera un retardement de l'âge du mariage et permettra aux jeunes filles de réduire les inégalités qu'elles subissent et qui contribuent à la perpétuation de leur exclusion et de celle de leurs familles.

De nombreux jeunes adolescent.e.s (garçons et filles) qui ne terminent pas leur scolarité ne maîtrisent pas totalement l'écriture et la lecture de la langue française, ce qui les rend particulièrement vulnérables face à la précarité et rend difficile leur entrée sur le marché du travail. Leur accès à la formation reste encore beaucoup trop restreint. Au moment où ils deviennent de jeunes adultes et alors même que leurs parents vivent le plus souvent dans des conditions de précarité extrêmes, de nombreux jeunes ayant pourtant grandi en France, se retrouvent avec de grandes difficultés (notamment la non- maîtrise de l'écriture et de la lecture), ce qui compliquera considérablement leur insertion professionnelle et leur autonomisation, annonçant des problématiques que les pouvoirs publics ne semblent pas vouloir anticiper. Des générations de précaires ayant grandi en France se voient ainsi sans aucune solution.

LES JEUNES SCOLARISÉS: QUELLES RÉALITÉS DERRIÈRE LA SCOLARISATION ?

75 jeunes interrogés sur 161 (soit 47%) disent aller à l'école. L'analyse des questionnaires fournit quelques informations sur les conditions de cette scolarité.

Répartition scolaire des jeunes scolarisés: une scolarisation «décagée»

- **41 jeunes scolarisés sont en classe UPE2A** (55%), ce qui signifie qu'ils reçoivent un enseignement linguistique spécifique. Aucun ne déclare préparer un diplôme

On note un décalage entre le niveau scolaire attendu selon l'âge et leur niveau

de scolarisation effectif.

- L'étude étant réalisée chez les jeunes ayant 12 ans et plus, tou.te.s devraient avoir au minimum le niveau de la 5ème, or 31% sont en dessous.
- On observe une concentration des effectifs en 6ème et 5ème. Le décalage s'accroît ainsi avec l'âge: 13% sont en 4ème quand 20% y seraient attendus compte-tenu de leur âge; puis 7% sont actuellement en 3ème quand 30% y seraient attendus.

Ces jeunes se trouvent ainsi dans des classes où ils sont les plus âgés, ce qui peut être un facteur d'accentuation des discriminations ou de rejet. Ce phénomène de «décage» est d'ailleurs noté pour tous les enfants allophones, en particulier pour ceux et celles inscrites au collège: près des deux tiers des collégiens allophones sont en décalage par rapport à leur classe d'âge, la majorité d'un an (67%) puis de deux (26%) ou trois ans (7%)¹⁶.

À l'encontre des préjugés, une scolarité assidue

- **Le taux de fréquentation** parmi les jeunes scolarisés est relativement élevé puisque 71% déclarent aller à l'école tous les jours. Autrement dit, sur l'échantillon global, **33% seulement des jeunes de 12 à 18 ans ont une scolarité effective**. Alors que l'assiduité est souvent mise en cause par les acteurs institutionnels, ce chiffre met à mal cette idée pourtant assez répandue. Il reste tout de même 6% de ces jeunes qui déclarent se rendre à l'école moins de deux fois par semaine.
- Concernant **le temps de transport**, facteur déterminant pour une scolarité régulière, il excède rarement 1h (4% des jeunes scolarisés), pour 47% il est de moins de 30 minutes et pour 47% restant entre 30 minutes et 1h. Si ce temps de transport peut paraître court, il ne nous renseigne pas sur l'accessibilité réelle (marcher dans la boue ou le long d'une route par exemple). Les jeunes scolarisés vont majoritairement en transports en commun à l'école (76% d'entre eux), alors que 20% déclarent s'y rendre à pied, et seulement 1,3% en voiture. A noter qu'aucun élève ne prend le bus scolaire.
- **77% des jeunes scolarisés vont à la cantine** mais seulement **16% participent aux activités extra-scolaires**.

Lorsque les conditions sont réunies, on voit qu'une scolarité presque «normale» peut se dérouler pour les jeunes habitant en bidonvilles et en squats. Cependant la participation aux activités extrascolaires reste encore trop marginale.

“Témoignage¹⁷: Alexandru se rend à l'école depuis le début de l'année 2015. Il a d'abord été en classe NSA – spécialisée pour les élèves qui n'ont pas été scolarisés antérieurement, puis en UPE2A. Après deux mois dans le camion-école, le médiateur de l'ASET 93 parvient à l'inscrire au collège. Alexandru découvre l'école en France et s'y plaît malgré une première semaine d'anxiété. A présent, sa motivation est sans faille. Le matin, il accompagne la petite fratrie à l'école primaire puis prend le bus pour se rendre au collège. Ses efforts sont aujourd'hui récompensés puisqu'à la rentrée, il sera en classe ordinaire en 5ème.”

¹⁶ DEPP, Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, Note d'information n°35, octobre 2015

¹⁷ Entretien du CDERE avec Alexandru, 13 juillet 2016

LE CIRCUIT POUR S'INSCRIRE AU COLLÈGE ET AU LYCÉE :

Tout élève allophone nouvellement arrivé doit pouvoir bénéficier d'une évaluation de ses compétences scolaires et de sa maîtrise du français afin de recevoir l'orientation la plus ajustée possible. Les CASNAV ont un rôle important en termes d'appui et d'expertise¹⁸. Leur mission porte sur l'organisation de la scolarité des publics concernés, sur les ressources pédagogiques et sur la formation des enseignants et des cadres. Par ailleurs, par leur travail avec les partenaires de l'éducation nationale à tous les niveaux, les CASNAV contribuent à repérer les situations de non-scolarisation, à en analyser les causes et à rappeler autant que de besoin les procédures applicables en la matière.

Pour une inscription dans le 2nd degré, cette évaluation avant affectation se déroule soit directement au CASNAV soit aux Centres d'information et d'orientation (CIO).

Trois types d'orientation sont généralement proposés aux élèves :

- Une inscription en **classe ordinaire** ;
- Une inscription en classe ordinaire avec un dispositif **UPE2A** destiné aux élèves ayant été scolarisés dans leurs pays d'origine qui ont besoin d'un enseignement du français comme langue de scolarisation. Ils bénéficieront d'un accueil spécifique et d'un enseignement intensif en langue. En parallèle, les élèves sont affectés dans une classe ordinaire pour suivre des matières telles que le sport, les arts plastiques etc ;
- une inscription en classe ordinaire avec un dispositif **UPE2A-NSA** (Non scolarisé antérieurement), spécifique pour les élèves très peu ou pas scolarisés antérieurement.

Pour les lycéens et lycéennes, le dispositif UPE2A existe également¹⁹, certaines classes sont ouvertes notamment dans des lycées professionnels.

Les facteurs et les obstacles à la scolarité ou à l'insertion professionnelle pour les adolescents et adolescentes vivant en bidonvilles et squats

« Aller à l'école c'est se lever, se préparer, faire le trajet, et essayer d'être à l'heure. C'est être ou ne pas être accueilli à l'école, c'est aller ou ne pas aller à la cantine, c'est avoir ou ne pas avoir confiance (en soi, en les autres), c'est aussi devenir parent d'élève »²⁰

LES EXPULSIONS, LE FACTEUR CENTRAL DE LA DÉSCOLARISATION ET DE LA NON-SCOLARISATION

Les expulsions des lieux de vie restent le frein le plus important dans l'accès à une scolarité effective. Sur les 34 lieux enquêtés, 10 au moins ont été expulsés depuis décembre 2015. En 2015, ce sont encore plus de 11 000 personnes qui ont été expulsées de 111 lieux de vie²¹. Parmi elles, un tiers sont des enfants. De nombreuses expulsions se sont déroulées entre juillet et août ce qui a permis aux enfants de finir leur année scolaire. Mais à la rentrée suivante beaucoup n'ont pas retrouvé le chemin de l'école.

Le 27 août 2015, plus de 300 personnes ont été expulsées du terrain dit « le Samaritain », à la Courneuve (93). Seule une poignée a bénéficié d'un hébergement à l'hôtel. Des enfants étaient scolarisés et ont fait leur rentrée alors qu'ils vivaient sous une tente.

Les familles se retrouvent parfois dans des hébergements trop éloignés des établissements scolaires ou tout simplement de nouveau à la rue. Face à ces expulsions, les enfants et les parents sont las, tout étant à reconstruire : les dossiers administratifs

mais, surtout, toutes les relations sociales, les liens tissés à et autour de l'école :

« Témoignage de Denamarca, mère de 5 enfants au Tribunal d'opinion²² : « avant [d'être hébergée en hôtel] ce n'était pas bien parce que je vivais chaque fois dans un camp, j'ai changé souvent de camp, avec mes trois enfants qui étaient en scolarité, ils ont dû changer chaque fois d'école. » ... « avant c'était un mois par ici, un mois par-là, un mois d'un côté, un mois de l'autre côté... C'était trop difficile pour les enfants et pour moi. » Cette famille a connu 8 expulsions en 5 ans.

Sur son fils de 18 ans : « il n'est pas scolarisé, il a 18 ans. Avant il était à l'école à Massy Palaiseau, puis il a été au collège à Massy. Après que le camp a été cassé, on est parti. Quand on était à Villeneuve-le-Roi, il n'y avait plus d'école. La maire ne voulait pas inscrire les enfants. Quand on était à Champs-sur-Marne, je l'ai inscrit dans une école. Après à Thiais, il était obligé d'aller à vélo jusque Montgeron. Il avait 16 ans. Puis à Massy, après deux ou trois jours, **il m'a dit « maman, ça me dégoûte, chaque fois que je me fais des amis, que les professeurs sont contents de moi, on doit partir et je dois encore changer d'école, je ne veux plus y retourner ».** Il s'est arrêté l'année dernière. »

LE TEMPS DE PRÉSENCE EN FRANCE

L'enquête confirme l'idée selon laquelle plus l'arrivée des enfants est précoce, plus ils auront la possibilité d'être scolarisés. En effet, la moitié des jeunes interrogés sont arrivés en France avant l'âge de 11 ans **parmi lesquels plus de la moitié sont aujourd'hui scolarisés.e.s (52 sur 91 jeunes). Lorsqu'ils arrivent à l'âge de 12 ans ou plus ils sont nettement moins nombreux (15 sur 57 jeunes) à être scolarisés.**

Cela doit être néanmoins relativisé par d'autres résultats de l'étude : sur 31 jeunes déscolarisés au moment de l'enquête et ayant été scolarisés en France, 13 (42%) sont en France depuis 3 à 5 ans et 14 (45%) depuis plus de 6 ans. **Ces résultats mettent en lumière des scolarités interrompues alors que les jeunes et leurs familles sont établis en France depuis plusieurs années et y ont un ancrage territorial fort.**

LES CONDITIONS DE VIE PRÉCAIRES ET LE CONTEXTE FAMILIAL

L'absence d'accès à l'eau et à l'électricité et de ramassage d'ordures

L'écrasante majorité des bidonvilles ne dispose d'aucune forme de traitement de déchets. De même très peu de bidonvilles ont un accès à l'eau et à l'électricité malgré les obligations incombant aux collectivités.

Dans ces conditions, la scolarité devient complexe. Ne pas pouvoir être propre et s'habiller est un frein majeur à la scolarité. Les normes vestimentaires sont des marqueurs sociaux importants à l'adolescence qui renvoient à une mise en conformité scolaire. Par ailleurs, ces conditions de vie ont des répercussions graves sur la santé des habitants. Le déficit alimentaire, le manque de sommeil diminuent la concentration des enfants et augmentent leur fatigue quotidienne.

¹⁸ Leurs missions sont définies dans la circulaire n°2012-143 du 2-10-2012 voir supra

¹⁹ Voir le tableau récapitulatif des structures d'accueil : CDERE, Fiche d'information à l'usage des enseignants concernant l'accès à l'éducation des enfants allophones vivant en bidonvilles et en squats http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiches_d_information_a_l_usage_des_enseignants-2.pdf

²⁰ Delphine Bruggeman, L'éducation et la scolarisation d'enfants roms migrants accueillis en centre d'hébergement. Une

étude ethnographique sur le travail éducatif des parents et des professionnels, ONED, mai 2014, (p.70)

²¹ Voir les recensements des évacuations forcées des lieux de vie occupés par des personnes Roms (ou désignées comme telles) en France de la LDH et de l'ERRC : <http://romeurope.org/IMG/pdf/expulsions-forcees-annee-2015-final.pdf>

²² Voir toute la retranscription du Tribunal d'opinion sur le Journal du Droit des Jeunes, numéros 347-348 septembre - octobre 2015 « La France jugée pour discrimination des enfants roms. Tribunal d'opinion - 27 juin 2015

La promiscuité et l'absence d'espace

La promiscuité de la vie dans un bidonville ou un squat, un hôtel où les chambres sont partagées avec tous les membres de la famille – laisse peu d'espace à chaque individu. Les jeunes n'ont pas d'espace où faire leurs devoirs. Cette situation a aussi un impact sur le rythme de vie obligatoirement collectif et pas toujours adapté au rythme scolaire. Ainsi, aller à l'école ou pas devient un projet familial qui implique toute la famille²³.

L'isolement géographique des lieux de vie

Parfois toute scolarité est impossible car les **transports scolaires** sont inexistantes dans les zones où se situent les bidonvilles ou non accessibles **par leur coût**. Dans l'enquête aucun jeune n'y a recours.

A Wissous, en Essonne, le STIF n'ayant pas répondu à la sollicitation du collectif pour assurer le transport scolaire des enfants en primaire et au collège, ce sont les militant.e.s et bénévoles qui ont assuré les allers/retours quotidiens entre septembre 2015 et le 3 mars 2016, date de l'expulsion des habitants de ce bidonville.

Le coût – la scolarité a un coût qui ne peut être supporté par les familles.

Le coût global que représente une scolarité en termes de dépenses vestimentaires, de frais de transport, de frais pour la cantine sont de réels blocages pour les jeunes dont les familles sont dans des situations de précarité extrême. Nombreux et nombreuses sont les jeunes qui sont amenés à soutenir financièrement leur famille et à faire passer l'école au second rang. Les familles ont en effet très peu accès aux aides financières publiques qui sont pourtant destinées à surmonter cet obstacle.

La taille du bidonville - Vivre dans un petit bidonville facilite la scolarisation ?

Dans l'étude, nous notons un taux de scolarisation plus élevé sur les petits bidonvilles que sur les grands. De même, la stabilité du lieu de vie favoriserait la scolarité. Sur ce point, il semble évident que la stabilité et la projection à moyen terme sur une ville rend la scolarité plus facile.

LES OBSTACLES ADMINISTRATIFS : UN CIRCUIT COMPLEXE ET INEFFICIENT

Des temps d'affectation abusivement longs

A la différence du premier degré, il n'est pas nécessaire de passer par les mairies pour les inscriptions dans les collèges et les lycées. Cependant, le passage par le CIO ou le CASNAV se révèle plus compliqué pour des familles qui ne connaissent pas ces institutions et implique souvent des délais très longs avant l'affectation dans une classe. Les bénévoles témoignent parfois d'une attente de plus d'un an (Val-de-Marne) quand d'autres notent des attentes minimales de 2 mois. Dans une note d'information²⁴, l'Éducation nationale confirme ces délais: pour l'année scolaire 2014-2015, 1800 élèves allophones seraient en attente d'une affectation à la fin de l'année scolaire sachant que les enfants des bidonvilles et squats ne sont souvent pas pris en compte dans ces études. Elle affirme ainsi que «60% sont en attente d'une affectation depuis plus de 6 mois» avec une surreprésentation des jeunes de plus de 16 ans.

Une méconnaissance des institutions spécifiques

Dans l'étude, on note une méconnaissance totale du CASNAV: 30 jeunes sur les 85 qui ne sont pas scolarisés ne connaissaient même pas l'institution. On voit dès lors un besoin urgent d'identification de ces jeunes par ces institutions censées leur permettre une ouverture vers l'école lorsque le CASNAV est chargé de tester et affecter les élèves.

Des moyens humains et matériels insuffisants

Il y a un **réel manque de moyens humains et matériels** pour assurer une scolarisation dans de bonnes conditions pour les enfants allophones et précaires. La répartition des classes UPE2A est très inégale sur le territoire et le nombre de classes pouvant accueillir les jeunes qui ne maîtrisent pas la lecture sont trop peu nombreuses. Dans certaines régions, les jeunes sont affectés dans des établissements très éloignés de leur lieu de vie et de ce fait, ne s'y rendent pas. Malgré des textes et des dispositifs existants, l'effectivité de la scolarisation se heurte à ce manque de moyens.

Parcours de vie de 5 jeunes²⁵

Les récits des jeunes nous permettent d'appréhender leur situation en nous inscrivant dans leur vie.

LEUR SCOLARISATION AUJOURD'HUI

La scolarité de Florica est inexistante depuis qu'elle est arrivée en France il y a un an. Quant à Ion, après avoir essayé, il a dû y renoncer au bout de deux mois. Ses parents lui ont demandé de s'occuper de ses frères et sœurs. En revanche, Alexandru poursuit son chemin d'élève au collège depuis le mois de janvier 2016 et fera la rentrée en classe ordinaire en 5ème.

Anca et Iulia sont quant à elles scolarisées dans le même collège depuis 3 ans. Elles sont les aînées d'une famille de 7 enfants et vivent en France dans l'agglomération lilloise depuis 6 ans. Iulia, l'aînée, a 15 ans, est en UPE2A et en 4ème ordinaire. Sa sœur, Anca est en 5ème SEGPA. Elles ont une scolarité assidue.

LA VIE EN ROUMANIE ET LA MIGRATION VERS LA FRANCE

L'ensemble des jeunes interviewés évoquent des conditions de vie difficiles liées notamment à l'absence de travail des parents. Les deux sœurs témoignent: «ma famille est partie parce que mon père n'avait pas de travail. En Roumanie il n'y a qu'une petite allocation pour les enfants».

Les enfants sont tous partis lorsqu'ils étaient en âge d'obligation scolaire: de 7 à 12 ans. Tous sont venus avec leur famille et se sont installés directement en France. Certains ont pu faire des allers-retours pour des occasions importantes (décès) ou pour les vacances. A l'exception d'une jeune fille arrivée il y a moins d'un an, peu ont des amis et contacts réguliers avec la Roumanie.

LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE : DES SITUATIONS DIFFÉRENTES

Si Alexandru, Ion et Florica, ont été scolarisés pendant quasiment toute l'école primaire

²³ Pour plus de détails: Delphine Bruggeman, L'éducation et la scolarisation d'enfants roms migrants accueillis en centre d'hébergement. Une étude ethnographique sur le travail éducatif des parents et des professionnels, ONED, mai 2014, p. 70

²⁴ DEPP, Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, Note d'information n°35, octobre 2015

²⁵ Rappel: Les cinq jeunes interviewé.e.s sont roumain.e.s et vivent dans des bidonvilles. Parmi ces jeunes, trois vivent sur le même terrain et viennent de la même ville en Roumanie: Florica (13 ans), Ion (14 ans) et Alexandru (13 ans) dans la région parisienne, et les deux autres sont Anca (13 ans) et Iulia (15 ans), deux sœurs vivant dans l'agglomération lilloise.

(5 ans), de 7 ans à environ leur âge de départ (11 et 12 ans), Iulia et Anca ne sont pas allées à l'école en Roumanie.

Celles et ceux qui ont connu l'école en Roumanie la décrivent comme « normale ». Aucun ne note de problème particulier d'accès à l'école en termes de transport. Néanmoins Florica déclare ne pas avoir eu une scolarité très assidue. Dans la discussion avec les interprètes, les discriminations envers les Roms à l'école ressortent comme un élément marquant pour les jeunes.

L'ARRIVÉE EN FRANCE : LA PÉRIODE GRISE

Tous.e.s sont arrivé.e.s directement en France en autobus. Leur présence va de 6 ans (pour les lilloises), à 1 an pour Florica. Tous ont connu les bidonvilles à leur arrivée et certains ont rejoint des membres de leur famille déjà installés. Les deux sœurs témoignent des difficultés liées au logement et à la langue :

« On n'avait rien, pas de caravane. Le frère de papa lui a donné une voiture, on a dormi dedans pendant 3 semaines », « quand on est arrivé en France c'était difficile, on ne parlait pas français ».

Quatre des 5 jeunes interrogés ont connu plusieurs expulsions depuis leur arrivée en France et ont vécu dans plusieurs bidonvilles. **L'exemple d'Alexandru est éloquent : en deux ans, il a vécu dans des bidonvilles dans 5 villes différentes, toutes situées dans le département de la Seine-Saint-Denis.** Les sœurs lilloises n'ont jamais quitté la région sauf pour un retour en Roumanie à la suite d'une expulsion. **L'ancrage territorial** de leurs familles est fort.

Pendant une période plus ou moins longue l'ensemble des jeunes et leurs familles n'ont eu aucun lien avec une association. On pourrait parler ici, à l'image de l'étude de l'association Trajectoires²⁶, d'une « période grise » entre l'arrivée et la première scolarisation. Il s'agit de la « période durant laquelle les personnes vivent en bidonville ou en squat sans suivi social ni accès au droit commun (hormis dans certains cas, la scolarisation), sans titre de séjour ou autorisation provisoire de séjour, sans lien avec des intervenants officiels ou mandatés, une période sans existence légale ou statut officiel »²⁷. Pendant cette période s'enclenchent les premières démarches dont la scolarisation qui peut marquer un tournant. **Tous ces jeunes sont donc restés entre un à deux ans sans aucune possibilité de scolarisation.**

L'ACTION ASSOCIATIVE COMME TREMLIN DÉCISIF POUR L'ACCÈS À L'ÉCOLE

L'action militante et le soutien aux démarches de scolarisation sont un levier très important. L'étude menée par Trajectoires auprès d'anciens habitants et habitantes de bidonvilles confirme ce rôle primordial des associations : « selon le niveau de connaissances des démarches, une faible partie des personnes interrogées ont scolarisé seuls leurs enfants ou avec le soutien d'un proche alors que la majorité n'aurait pas été en capacité de scolariser leurs enfants sans le soutien des militants, en particulier dans les villes refusant (illégalement) les inscriptions sans domiciliation administrative »²⁸.

Dans les parcours des jeunes qui sont ou ont été scolarisés, **l'arrivée d'une association sur les bidonvilles a été décisive pour leur scolarisation.** Ainsi, Ion évoque le bidonville où il vivait avant celui-ci, à Palaiseau. Alors que les autres enfants étaient déjà scolarisés à son arrivée, il n'a aucun contact avec une quelconque association. Il restera pendant un an et demi sans être scolarisé jusqu'à la destruction du bidonville où il habitait. Alexandru, expulsé à quatre reprises, n'a pas rencontré non plus une association. Il est resté également deux ans sans scolarisation. Il explique **le désarroi de sa famille face aux démarches administratives et l'impossibilité de réussir une inscription scolaire à leur arrivée :**

« [traduit par l'interprète] « Il dit que quand il est arrivé en France dans le premier bidonville, au Bourget, il ne pouvait pas [se scolariser] parce qu'il ne savait pas parler français, ses parents ne savaient pas parler français, ils ne savaient pas s'organiser, ils ne savaient pas où aller. Et du coup, il dit qu'il ne pouvait pas aller à la mairie tout seul pour dire « voilà je veux aller à l'école » [...] C'était dur de faire le premier pas ».

Malgré leur désir d'aller à l'école, les jeunes se retrouvent à attendre des mois, parfois des années avant d'être scolarisés. Pour Ion et Alexandru, l'arrivée de l'ASET 93 et les camions-écoles a modifié leur situation. Pendant deux mois, cette association a fait la transition avant l'entrée au collège pour « apprendre à lire et écrire en français ». Cet apprentissage s'est poursuivi au sein des classes UPE2A qu'ils ont intégrées grâce au travail du médiateur scolaire de l'association.

L'expérience des sœurs lilloises est différente. Jamais scolarisées en Roumanie, elles racontent leur découverte totale en tant qu'élèves en école primaire :

« Anca « Au début je ne connaissais rien, la maîtresse m'a donné une feuille et un crayon et je ne savais pas quoi faire avec cela. Je ne savais même pas écrire mon prénom ». Iulia « Moi aussi, c'était pareil, j'avais une règle et je ne savais pas ce que c'était. Tu ne savais pas parler, tu regardais ».

Aujourd'hui, Ion et Florica ne vont pas à l'école. Ils évoquent les contraintes familiales comme principale raison. Ion doit s'occuper de ses frères et sœurs et sa famille a prévu de repartir en Roumanie. Quant à Florica, peu convaincue par l'idée d'aller à l'école en début d'entretien, la perspective de devenir danseuse lui a fait changer d'avis.

L'accueil de l'école mis en question : la vision des jeunes

« Que penses-tu de l'école ? ». Telle était la question posée aux jeunes enquêtés afin de connaître leur image de l'institution scolaire, qu'ils l'aient expérimentée ou pas. Cette question ouverte, a fait l'objet d'une analyse spécifique grâce à l'usage de la méthode dite enracinée²⁹, complétée par quelques éléments issus des entretiens, notamment autour de la question qui était « Est-ce que tu peux me décrire ton premier jour à l'école ? ». Cette méthode a l'avantage de nous donner **le point de vue des jeunes** et non pas le point de vue l'institution à leur égard. Enfin, l'analyse produite nous aide à identifier les **éléments de blocage et des leviers d'action** qui permettraient de rendre l'école plus inclusive.

²⁶ Trajectoires, Du bidonville à la ville : vers la « vie normale ». Parcours d'insertion des personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France

²⁷ Trajectoires, op. cité, p. 41

²⁸ Trajectoires, op. cité, p. 46

²⁹ Cette méthode utilisée en sciences humaines permet de partir d'un matériau collecté, dans notre cas, des réponses des jeunes à la question « Que penses-tu de l'école ». A partir de ces réponses, nous avons construit différentes catégories conceptuelles ayant pour objectif de montrer les processus et interaction entre ces catégories. Ici, nous avons cherché ce que ces catégories nous disaient de l'accueil à l'école et de son appréciation par les jeunes.

UNE VISION POSITIVE DE L'ÉCOLE

On note globalement que les jeunes ont une vision très positive de l'école : 47 réponses sur 69 expriment cette tendance.³⁰

Les commentaires ont été classés puis analysés en fonction du désir d'école qu'ils expriment et de leur perception de l'accueil de l'école. Ces commentaires vont de l'adhésion très large à l'école à son rejet total. Ils laissent apparaître une relation à la fois très « normale » à l'école, comme tout autre élève que ce soit dans l'appréciation ou la dépréciation de celle-ci et parfois, des rapports plus spécifiques aux enfants migrants, précaires et minorisés, appartenant à des groupes ethniques ou identifiés comme tels et subissant de ce fait des discriminations.

UN DÉSIR FORT DE L'ÉCOLE ET UN BON ACCUEIL

L'école est perçue à travers sa fonction très concrète (maîtriser la langue) ou plus abstraite (s'intégrer). Ici les jeunes se projettent au-delà de l'école, c'est une étape dans leur parcours de vie, un outil pour réaliser d'autres projets.

“ « Je veux être policier détective comme James Bond 007. A l'école ma meilleure note c'est en sport. Je veux continuer l'école. Je veux apprendre un métier. Je veux me marier, avoir des enfants et vivre dans une maison comme les Français »
« C'est un moyen d'être comme tout le monde, de s'intégrer » ou encore « pas de travail sans école »
« C'est bien l'école je voudrais apprendre l'Anglais car je vais partir en Angleterre » ”

L'ÉCOLE COMME UN LIEU D'APPRENTISSAGE

De nombreux jeunes ont répondu à la question en énonçant des matières appréciées ou dépréciées ou encore les activités faites à l'école. Cela montre la projection des jeunes dans l'apprentissage. L'élève se positionne à l'intérieur de l'institution, il donne un point de vue sur et de l'école.

LE LIEN SOCIAL AVEC L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE DÉTERMINE L'APPRÉCIATION DE L'ÉCOLE

Comme tout enfant, les jeunes aiment l'école s'ils y ont des amis, si les professeurs sont gentils etc. A contrario, ils ne désirent pas l'école si l'environnement n'est pas perçu comme bienveillant.

“ « Aime l'école mais n'a pas fait de copines »
« Sur la cour je joue avec des copains dont un était l'année dernière avec moi en UPE2A »
« L'école c'est bien, car j'ai des amis roumains mais aussi étrangers (turcs) et français »
L'attention particulière des professeurs est appréciée : « la prof s'occupe bien de nous »
ou encore « tous les profs sont gentils » ”

Pour les élèves allophones, étrangers, migrants, minorisés cela peut renvoyer à des expériences difficiles. Les commentaires expriment le désir de ressembler aux autres, d'appartenir au même groupe et même l'intériorisation d'une différence. L'école est aussi un lieu où se vivent les discriminations, où les jeunes prennent conscience de l'appartenance qu'on leur impute à un certain groupe, à certains stéréotypes. Cela peut

venir des autres élèves comme des équipes pédagogiques :

“ « J'aime beaucoup l'école sauf quand j'ai pas des habits propres ».
« J'aime mais je me fais moquer parce que je suis roumaine. Alors ça dépend des jours »
« Dans toutes les classes je suis insultée. Je n'aime pas l'école. Si je réponds bien aux cours les enfants m'insultent »³¹
« A l'école les enfants me disaient : Gitane, ne me touche pas »³².
« Le directeur du collège dit que les enfants roms restent toujours groupés à la récréation » ”

L'ÉCOLE PORTEUSE D'EXIGENCES

L'école est aussi perçue comme un lieu normatif, avec ses règles parfois difficiles à incorporer. Sont évoqués à la fois le rythme (« journée trop longue »), les difficultés cognitives ainsi que les obstacles liés à la non-maîtrise de la langue. Ces témoignages des difficultés diverses rencontrées ou surmontées par les élèves indiquent moins un renoncement ou une excuse pour ne pas aller à l'école, qu'une prise de conscience de soi, des autres, de l'institution qui elle-même peut produire une stigmatisation des jeunes des bidonvilles, et surtout d'injonctions fortes.

“ « C'est dur mais c'est bien pour nous parce qu'on va apprendre. C'est plus dur en 5ème. J'ai un prof de français pas très patient »,
« C'est bien l'école... Mais le directeur de SEGPA me dispute car j'ai beaucoup d'absences » ”

Notons ici que les difficultés scolaires sont étroitement liées à l'**obstacle de la langue**. En effet, la non-maîtrise de la langue est perçue comme une grande difficulté dans l'apprentissage « **Je ne veux pas aller à l'école. Je ne parle pas français. Je ne comprend rien à ce qui se passe** » et dans les relations sociales « **Je n'ai pas de copain à cause de la langue** ».

UNE ÉCOLE NON-ACCUEILLANTE ET NON-DÉSIRÉE

Le terme « rejet » revêt des situations très diverses : pour certains il s'agit d'un pur rejet de l'école (« l'école c'est comme une prison »), mais en creusant on s'aperçoit qu'il s'agit souvent d'impossibilité, d'une **option incompatible avec des projets professionnels ou familiaux** :

“ « Je ne veux pas aller à l'école. Je veux travailler. Je veux m'inscrire à la mission locale » (jeune garçon de 16 ans arrivé en France il y a 3 ans) ”

L'école est aussi vue comme « inutile », sa fonction de lieu d'apprentissage est dépassée pour celles et ceux qui ont acquis « la base », autrement dit, la maîtrise, surtout orale du français.

“ « Ça sert à rien pour moi. Maintenant je parle français je lis mais je ne sais pas écrire en attaché » (garçon de 17 ans, en couple, scolarisé en Roumanie quelques années, aucune scolarisation en France malgré une tentative et une affectation dans une classe). ”

³⁰ Seul 69 jeunes sur les 161 ont répondu à la question « Que penses-tu de l'école ? »

³¹ Issus des commentaires des questionnaires distribués

³² Issu d'un entretien

Ce sont surtout des **jeunes filles qui opposent l'école à la vie au foyer et à la maternité**. Parfois il s'agit plus d'impossibilité que de volonté :

“ « Je ne peux pas je suis enceinte et j'ai un enfant » (fille de 16 ans arrivée il y a 3 ans en France)
« Je ne veux pas rester à l'école. Je veux rester à la maison » (fille de 17 ans, non scolarisée, arrivée récemment en France) ”

Il n'est pas étonnant de noter que les jeunes qui s'inscrivent dans ce registre de réponses sont les plus âgés de l'échantillon de l'étude. La moitié des 15 jeunes qui ont émis ces réponses a plus de 16 ans. Il existe une différence entre les filles et les garçons, les premières invoquant des abandons ou non-désirs de l'école en raison d'une maternité ou de la vie au foyer. Sur les 8 filles de ce sous-échantillon, 6 sont en couple et 3 affirment vouloir travailler alors que sur les 7 garçons, 5 affirment vouloir travailler et aucun ne mentionne sa vie familiale ou parentale comme raison de ne pas aller à l'école. **Quoi qu'il en soit, l'école se révèle incapable d'apporter des solutions ajustées à ces situations particulières.**

L'analyse de l'expression directe des jeunes montre que ce sont les **obstacles linguistiques et sociaux** qui entraînent une perception de l'école normative et exigeante en termes d'adaptation. L'enjeu est **le lien social** qui s'avère déterminant dans l'appréciation de l'institution et constitue donc un vecteur essentiel pour dépasser les freins à l'accueil par l'institution des nouveaux élèves. Le lien social avec l'environnement a un rôle essentiel dans l'atténuation des processus de stigmatisation et d'aliénation de l'institution sur le jeune.

Dans les entretiens, les **récits des premiers jours** à l'école en France rappellent à quel point le collège est une étape complexe dans la vie de tout.e adolescent.e. C'est pourtant une étape primordiale dans la scolarité. Pour celles et ceux que nous avons interrogé.e.s, les obstacles étaient nombreux : **méconnaissance ou faible maîtrise de la langue, absence de repères ou de codes** par rapport à l'école française etc. Alexandru raconte ainsi que le premier jour il ne sentait pas vraiment bien, il était gêné, avait peur des autres. Il était content de rentrer chez lui le soir. Cependant, passée la première semaine, avec son cousin Ion, ils se sont fait des copains autres que les roumains, premiers élèves qu'ils ont rencontrés. Ceux-ci étaient pour leur première année dans des classes UPE2A mélangés à des enfants de tous pays.

Une école est inclusive lorsqu'elle permet aux enfants ne maîtrisant pas la langue d'être à l'aise de pouvoir développer des liens sociaux d'amitié mais également lorsqu'elle apporte un réel apprentissage sans provoquer de stigmatisation. Cette école pour être inclusive doit aussi lutter contre les discriminations qui sont à l'œuvre au sein même de son institution.

Les souhaits et projets des jeunes

Dans l'enquête, des questions étaient posées aux jeunes sur leurs souhaits et projets : aller à

l'école ou non pour ceux qui n'y vont pas, continuer à y aller ou arrêter pour celles et ceux qui y vont, ou encore suivre une formation et/ou travailler... Un quart n'a pas répondu à ces questions ce qui peut être interprété comme un mélange d'incertitude, d'absence ou de refus de projection. Cette difficulté de projection dans l'avenir a été très présente dans les entretiens. Nous sommes face à des adolescent.e.s, en situation de grande précarité qui ont l'habitude de se projeter au jour le jour.

Un désir d'école important

Cependant 57% répondent souhaiter « continuer ou aller à l'école » A l'inverse, 6% expriment un rejet de l'école.

Aller à l'école pour désirer l'école ?

Le désir d'école grimpe pour les jeunes qui sont déjà scolarisés, laissant ainsi penser qu'être à l'école nourrit le désir de continuer. 87% des jeunes scolarisés au moment de l'enquête souhaitent continuer l'école contre 32% chez les jeunes qui ne sont pas scolarisés.

Les souhaits en termes de formation

De manière cohérente avec les analyses précédentes concernant les jeunes de 16 à 18 ans, un taux élevé des jeunes de cet âge exprime le souhait de poursuivre une formation ou de travailler (47%). On peut traduire ces souhaits par une envie d'être autonome et indépendant mais également par les responsabilités familiales que peuvent porter certains d'entre eux malgré leur jeune âge. S'ils peuvent nous poser question, ces souhaits nous montrent avant tout **l'urgence à trouver des réponses dans les formations professionnelles à destination des jeunes ou dans les établissements professionnels sans oublier les passerelles nécessaires qui peuvent leur être spécifiques sur les questions de maîtrise de la langue, d'accès matériel à la formation, de disponibilité (notamment en terme de garde d'enfants).**

La stabilité permet une scolarité, un désir, une projection mais également de participer à des activités comme tout le monde, d'ouvrir les horizons : les lilloises ont fait du théâtre et la cadette veut devenir actrice, elle raconte alors les sessions de théâtre avec les autres enfants :

“ « On était 12 enfants, on a répété 2 mois, on inventait des histoires de choses qu'on aime faire. Il y avait plusieurs équipes [...] nous c'était la joie, et aussi la langue imaginaire qu'on inventait. On était sur scène, j'avais peur, un peu. Il y avait plein de monde, c'est moi qui devais commencer le spectacle, ils ont bien rigolé, on a salué. C'était bien. ”



PARTIE 2 : LES RECOMMANDATIONS NÉCESSAIRES À UNE AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES JEUNES VIVANT EN BIDONVILLES ET SQUATS

Les blocages énumérés ont des ressorts différents mais mis bout à bout, ils forment un système excluant les enfants et les jeunes qui se trouvent dans ces situations. Ainsi, certains blocages relèvent de l'administration publique, Éducation nationale ou autre, d'autres relèvent des conditions de vie, instabilité des installations des personnes et précarité, d'autres encore sont liés aux discriminations subies par les personnes Roms ou qui vont être identifiées comme telles. La situation des adolescent.e.s est complexe car elle est « en bout de chaîne ». **Aussi les acteurs sont unanimes pour préconiser en premier lieu une scolarisation effective dès la maternelle des enfants vivant en bidonville et en squat**³³.

1. Mettre fin au déni et produire une meilleure connaissance de la situation globale des enfants et des jeunes vivant en bidonvilles et en squats

Il est temps de mettre fin à l'invisibilité de ces enfants et jeunes qui vivent sur le territoire français et qui échappent à toute institution scolaire. Les maires ont des obligations qu'ils doivent remplir.

À l'attention des communes :

☞ Nous exigeons que **les maires remplissent leur obligation de dresser la liste des enfants soumis à l'obligation scolaire sur leur commune** en incluant ceux qui vivent en bidonvilles et en squats (article L.131-6 du Code de l'éducation). Nous demandons que les règles de l'obligation des maires soient précisées : aller vers les personnes qui ne présentent pas spontanément la demande d'inscription par ignorance des procédures, remettre la liste à la direction de l'académie tous les ans au plus tard le premier jour de la rentrée scolaire.

À l'attention de l'État :

☞ Nous demandons à l'État de mettre à disposition des crédits d'étude pour que **la connaissance de la situation de ces jeunes soit affinée et appréhendée dans sa globalité et sa complexité afin que des actions soient proposées**. L'étude présentée a produit des résultats avec peu de moyens et de nombreuses données pertinentes pourraient être recueillies dans le cadre d'une étude nationale. Les données disponibles aujourd'hui (notamment celles du GIP-HIS en Ile-de-France) sont insuffisantes.

2. Avant l'entrée dans un établissement scolaire : améliorer et simplifier le circuit administratif

L'étude montre qu'une partie importante des jeunes ne sont pas scolarisés alors qu'ils l'ont été, à un moment de leur parcours, en France.

☞ Il est nécessaire **de s'assurer de la continuité de la scolarité** des jeunes quelles que soient les raisons de la rupture. Pour les jeunes scolarisés qui sont victimes d'une expulsion, il est nécessaire d'organiser la communication entre les CASNAV afin que le jeune n'ait pas à recommencer une évaluation. La production de certificats de radiation et de scolarité est également importante pour que la scolarisation suivante soit simplifiée.

☞ **La connaissance du parcours scolaire antérieur, en France ou ailleurs est nécessaire**. Il est primordial d'approfondir l'expérience scolaire du jeune ainsi que ses envies. Lorsque les jeunes n'ont pas été scolarisés en primaire ou que leur scolarité a été trop chaotique, le risque est grand que l'affectation en UPE2A ne fonctionne pas. Il n'existe pas de dispositif satisfaisant actuellement pour ces jeunes.

À l'attention des Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) : la nécessité urgente de réduire les délais d'affectation.

☞ Les délais pour les tests au CASNAV ou au CIO et surtout des affectations dont sont responsables les DSDEN ne doivent pas rester aussi inégaux et longs qu'en l'état actuel. Ce temps de latence entre le test et l'affectation est néfaste car le jeune ou l'enfant est dans l'attente, perd du temps d'apprentissage et surtout, il peut être contraint de changer de secteur si lui et sa famille sont expulsés. **Des moyens nécessaires doivent être mis en place en urgence pour que ces délais ne dépassent pas 15 jours**. Ce n'est pas aux jeunes de s'adapter au rythme de l'administration mais à l'administration de s'adapter au rythme des jeunes.

Bonne pratique : à Lyon, la coopération avec la DSDEN (Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale) et l'association C.L.A.S.S.E.S permet une meilleure prise en charge des collégiens allophones. L'allocation de moyens humains pour les évaluations a permis de réduire le temps d'attente par rapport aux années précédentes.

☞ Les propositions faites aux termes de ces évaluations doivent **prendre en compte la situation matérielle de l'élève**, notamment les modalités de transport pour que le

³³ Selon l'article 113-1 du Code de l'éducation « tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande »

temps ne soit pas excessif et que chacun ait accès au transport scolaire. Le manque de classes avec des dispositifs spécifiques entraîne parfois des affectations très éloignées des lieux de vie des jeunes.

À l'attention du ministère de l'Éducation Nationale :

Les dispositifs UPE2A et UPE2A-NSA, visant à accueillir les enfants allophones et nouvellement arrivés qui ont été scolarisés et non scolarisés sont venus remplacer les Classes d'initiation (CLIN), Classes d'accueil (CLA) et Cours de rattrapage intégrés (CRI) en 2012.

☞ Trois ans plus tard, il est nécessaire et serait intéressant et pertinent de procéder à **une évaluation nationale** de ces dispositifs et la publier pour pouvoir les améliorer et ouvrir une réflexion pour les jeunes dès l'âge d'entrée au collège.

☞ Les classes UPE2A et UPE2A-NSA doivent être **créés en nombre suffisant et répartis de manière équitable** sur le territoire. Leurs moyens doivent être renforcés. **Il est inacceptable de voir que des jeunes vivent en France depuis plus de 6 ans sans jamais avoir été scolarisés de leur vie.**

☞ La circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 prévoit qu'un élève bénéficie d'un enseignement en UPE2A pendant un an. Ce temps est souvent insuffisant, car ils vivent généralement dans des situations particulièrement précaires. **Il est nécessaire d'introduire plus de souplesse dans le dispositif et d'accorder des maintiens en classe UPE2A aussi longtemps que l'élève en a besoin.** La circulaire sus-citée fait mention de «mesures d'aide et de ressources adaptées à ses besoins [de l'élève] pour progresser et atteindre un niveau suffisant compatible avec les exigences des enseignements délivrés en classe ordinaire». Ces dispositifs d'aide et d'accompagnement sont rarement mis en place faute de moyens. **Ce n'est pas tant en termes d'année mais plutôt en fonction des objectifs atteints que devrait se mesurer le temps nécessaire en classe UPE2A**, afin d'éviter notamment que les jeunes n'abandonnent l'école. Dans cette optique il serait intéressant, comme il est fait au moment de l'affectation, de procéder à une évaluation de chaque jeune avant de décider sa sortie ou la prolongation en UPE2A.

3. Une fois à l'école : la rendre inclusive

L'étude montre qu'une partie importante des jeunes ne sont pas scolarisés alors qu'ils l'ont été, à un moment de leur parcours, en France.

À l'attention du ministère de l'Éducation Nationale :

☞ Rendre l'école inclusive est aussi un objectif porté par le gouvernement, néanmoins, pour ne pas que cela reste un vœu pieux, il est absolument nécessaire de renforcer les moyens humains et matériels de l'école et des collèges en particulier pour les établissements qui rencontrent déjà des difficultés.

Bonne pratique: Académie de Lille: le Dispositif Perseval mis en place par le CASNAV, financé par des fonds européens a permis la mise en place de moyens pour prévenir

le décrochage scolaire. Des intervenant.e.s roumanophones viennent conforter les enseignant.e.s d'UPE2A dans quatre collèges. Ces enseignants sont en contact étroit avec les familles, n'hésitant pas à leur rendre visite sur les bidonvilles quand des difficultés apparaissent ou en cas d'absentéisme.

☞ Nous l'avons vu, **le lien social et l'accueil au premier jour** sont essentiels dans le bon déroulement d'une scolarité. Il est nécessaire d'organiser des visites des établissements par les enfants et leurs familles. Aussi, la lutte contre les discriminations au sein des établissements doit faire l'objet d'un véritable projet. Les discriminations doivent être appréhendées d'un point de vue global et s'appliquer à l'ensemble du corps pédagogique.

☞ La **formation des enseignant.e.s des classes UPE2A** doit leur donner à des clés de compréhension de la situation des jeunes qui vivent en bidonvilles et en squats, leurs conditions de vie, leurs parcours afin d'éviter des blocages et parfois des raccourcis. Il est important aussi de mettre les enseignant.e.s en lien avec les associations de terrain lorsqu'elles suivent les jeunes scolarisés. Il peut être également envisagé de les amener sur les lieux de vie. Un médiateur ou une médiatrice scolaire pourrait remplir ce rôle.

☞ Développer les dispositifs de **soutien scolaire et encourager la participation aux loisirs**. Les partenariats avec les structures d'éducation populaire, et les mairies qui offrent ces services doivent pouvoir se développer.

4. Permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir les conditions matérielles pour pouvoir avoir une scolarité effective qu'ils vivent en bidonvilles, en squats, à l'hôtel ou dans la rue.

Les conditions matérielles assurant une scolarité sont vastes. Cela recouvre tout autant l'accès à l'eau, que l'espace de vie, les conditions d'hygiène en passant par les vêtements et les fournitures scolaires.

À l'attention du ministère de l'Intérieur et des préfets :

☞ Les expulsions de squats et bidonvilles sans solutions de relogement stables sont dévastatrices en tout point. L'intérêt supérieur de l'enfant, son droit à l'éducation, à une vie privée et familiale et de nombreux autres droits fondamentaux sont violés à chaque expulsion. Sans compter l'impact psychologique qu'elles ont sur les enfants. L'état de la scolarité et la question du maintien dans un même établissement sont rarement pris en compte laissant aux familles la charge de la continuité au prix d'efforts considérables. **Nous exigeons l'arrêt immédiat des expulsions sans solutions** ou, lorsqu'elles sont vraiment nécessaires, une anticipation concernant la scolarité des enfants afin d'éviter les ruptures.

À l'attention des collectivités locales :

☞ Les conditions de vie en bidonvilles et squats ne permettent pas à un enfant d'avoir une scolarité effective et convenable. **L'accès à l'eau, à l'électricité et au ramassage d'ordures sont des obligations des collectivités locales et elles ne sont pas respectées.** Nous

exigeons qu'elles le soient pour n'importe quel lieu de vie afin que la dignité des personnes qui y vivent soit préservée. Le fait qu'une procédure d'expulsion soit en cours ne peut justifier de laisser des personnes vivre dans l'indignité.

☞ **L'absence d'adresse ou d'élection de domicile ne saurait faire barrage à une scolarité.** Par ailleurs, l'administration doit prendre en compte, en fonction du désir de la famille, le lieu de résidence de fait ou le lieu qui correspond à l'adresse de la domiciliation afin de faciliter l'effectivité de la scolarité. Egalement, les CCAS doivent cesser de nier la présence des habitants des squats et de bidonvilles sur leur territoire et leur octroyer la domiciliation demandée.

À l'attention des régions et des conseils départementaux:

☞ Pour **l'accès à la cantine et au fond social du collège, aux bourses et aux transports** auquel les familles ont droit, le seul critère à prendre en compte est leur niveau de ressources. La preuve de ces ressources doit être évaluée avec souplesse, au regard de simples attestations ou de tout moyen pouvant le prouver. **L'exigence d'avis d'imposition ne fait que renforcer l'exclusion de personnes déjà précaires.**

Bonne pratique: Académie de Lille: à défaut d'une tarification adaptée aux ressources des familles par la collectivité en charge, le Dispositif Perseval a permis de couvrir les frais de transport pour les jeunes scolarisés au collège.

À l'attention des Agences régionales de santé et au Ministère de la santé:

☞ La santé des enfants en bidonville, qu'ils soient scolarisés ou non, doit être considérée comme une priorité. Les conditions de vie ont des répercussions très graves en matière de santé. L'école a aussi un rôle très important dans le suivi de santé des enfants et adolescents. La médecine scolaire doit être un tremplin en ce sens. Des moyens à la hauteur de ses missions doivent lui être alloués.

5. Prendre en compte l'environnement familial des jeunes

☞ La prise en compte de la situation globale des familles est nécessaire pour comprendre les blocages à la scolarité. Concernant les parents, il est essentiel qu'ils puissent aussi sortir d'une certaine précarité afin que la scolarité soit une priorité et qu'elle ne vienne pas après des activités génératrices de revenus et/ou la garde des petits frères et sœurs, empêchant les jeunes de se rendre à l'école. **Les modes d'accueil d'enfants doivent être accessibles également aux familles précaires afin de libérer du temps aux mères et aux filles qui portent souvent cette responsabilité.**

☞ **Des actions auprès des familles peuvent être envisagées afin notamment qu'ils aient une image concrète de l'école qu'ils n'ont souvent pas connue en France, leur faire visiter les écoles et les impliquer au mieux dans la scolarité de leurs enfants.** Le dispositif Ouvrir l'École aux Parents devrait être ouvert de manière égale et systématique pour tout parent allophone, quelle que soit sa nationalité.

6. Porter une attention particulière aux jeunes à partir de 15 ans – leur proposer des solutions en termes d'insertion professionnelle

L'étude nous montre que la scolarisation à partir de 15-16 ans est quasiment inexistante. Cette situation nous mène à plusieurs questions et réflexions.

☞ Pour les adolescent.e.s qui souhaitent aller à l'école alors qu'ils ont plus de 16 ans, les conditions d'accueil doivent être mises en place conformément à la circulaire d'octobre 2012.

☞ Pour les adolescent.e.s qui ne maîtrisent pas la langue et qui n'envisagent plus aucune scolarisation au collège ou au lycée, des alternatives doivent être trouvées et être adaptées à leur situation. **Ainsi si la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale, les jeunes des bidonvilles et squats sont souvent exclus des programmes censés y remédier, comme le plan «Tous mobilisés contre le décrochage scolaire». Ces actions doivent être adaptées à la situation de jeunes allophones et/ou jeunes n'ayant pas connu une scolarité continue avec un volet important sur l'insertion professionnelle.**

☞ Une attention particulière doit être portée **aux jeunes filles** pour lesquelles l'abandon scolaire semble être plus précoce et important. Certaines associations mettent en place des activités et des partenariats entre les adolescentes et certaines structures comme les Planning Familiaux pour permettre l'accès à l'information et à la prévention sur les sexualités, la maternité, l'avortement et la contraception. Les médiateurs et médiatrices sanitaires jouent un rôle important sur cette question.

Bonne pratique: à Grenoble un partenariat entre l'association Roms Action et le Mouvement pour le Planning Familial local a permis de mettre en place des ateliers et des groupes de parole entre femmes vivant dans les bidonvilles, sur place ou dans les locaux du Planning.

☞ Des moyens doivent être alloués à **l'accueil des enfants des parents-adolescents** afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, poursuivre leur scolarité. De même les structures d'insertion professionnelle pour les jeunes doivent porter une attention particulière à cette question. L'accès aux structures d'accueil de la petite enfance doit être effectif pour permettre aux jeunes parents de dégager du temps pour se former et/ou pour travailler et pour que l'enfant bénéficie d'un éveil éducatif collectif.

☞ Les projets et partenariats avec **les missions locales et les collectifs et associations locales doivent se renforcer et inclure les jeunes entre 14 et 16 ans, pour lesquels, en raison de circonstances particulières, l'école ne peut être une option envisageable.** Les dispositifs tels qu'Avenir Jeune ou la **Garantie Jeunes** doivent être accessibles aux jeunes vivant en squat et bidonvilles.

Bonnes pratiques:
- L'association Les Enfants du Canal permet depuis 3 ans à des jeunes âgés de 16 à 25 ans habitants ou ex-habitants de bidonvilles et squats, de faire **un volontariat**

en service civique au sein du projet Romcivic.

- En Essonne, le Secours Catholique a mis en place **un projet de formation linguistique** en partenariat avec une mission locale, pour que des jeunes puissent intégrer le dispositif Avenir Jeune (le Projet Professionnel Personnel). L'idée principale est de les préparer tant sur leur niveau de langue que sur la présentation et l'entretien.
- **Un partenariat avec les Apprentis d'Auteuil à Marseille**: ouverture de quelques places pour des jeunes vivant en bidonvilles dans une école pour «grands décrocheurs» avec des emplois du temps adaptés et des cours basés sur la valorisation des compétences des jeunes.

7. Prévoir la coordination des acteurs concernés par la question de la scolarisation et de l'adolescence

☞ La coordination entre tous les acteurs qui sont amenés à être en contact avec les jeunes est primordiale pour assurer la réussite de ces jeunes.

Bonnes pratiques:

- La médiation scolaire mise en place par plusieurs associations (ASET 93, Grenoble) ou institutions.

- Création de groupes de travail impulsés par des CASNAV rassemblant enseignants, collectivités, associations...

-A Montpellier, **le projet «Connexions»** vise à la mise en place de la scolarisation des enfants allophones dont les parents vivent en bidonvilles. Se réunissent autour de ce projet tous les acteurs: services de l'éducation nationale (DSDEN, rectorat, CASNAV), mairie, les services déconcentrés de l'État (la DDCS), la CAF, le Conseil départemental et des associations.

Face aux besoins pédagogiques des élèves en français et à l'insuffisance des dispositifs tels que les classes UPE2A, le CASNAV a lancé une réflexion plus large aboutissant à ce projet qui s'inscrit dans le cadre d'action pour élèves à besoins éducatifs particuliers et dans la lutte contre le décrochage scolaire. La connaissance partagée avec les associations de terrains a permis la mise en place du projet qui se décline ainsi:

1) **Le renforcement du lien entre les familles et l'école grâce à l'action d'un médiateur scolaire** qui fait le lien entre toutes les structures, suit la fréquentation de l'école par les enfants et organise des visites d'école pour les parents et des visites des lieux de vie pour les directeurs et les enseignants.

2) Des actions à **destination des parents autour de l'école**, la parentalité/la séparation, des ateliers sociolinguistiques.

3) La **mobilisation de l'Éducation Nationale et le renforcement des partenariats**.

Les équipes éducatives du **CASNAV sont investies dans la formation des personnels à la connaissance des publics, mobilisent les services sociaux et les services de santé scolaire**.

Ce projet exemplaire est établi sur 3 ans et bénéficie d'un financement du Fonds Social Européen. Ce type d'initiative est à encourager car la mise en commun autour d'une table de la connaissance des publics, des problématiques rencontrées leur permet d'avancer petit à petit sur de nombreux sujets.

Bibliographie

BRUGGEMAN Delphine, *L'éducation et la scolarisation d'enfants roms migrants accueillis en centre d'hébergement. Une étude ethnographique sur le travail éducatif des parents et des professionnels*, ONED, mai 2014.

CDERE, Fiche d'information à l'usage des enseignants concernant l'accès à l'éducation des enfants allophones vivant en squat et bidonville.

CNDH Romeurope, Le droit et les faits. Rapport d'observatoire 2014, septembre 2015.

CNDH Romeurope, La non-scolarisation des enfants Roms migrants en France, février 2010.

DEPP, Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, Note d'information n°35, octobre 2015.

DIHAL, Etat des lieux national des campements illicites et grands squats, octobre 2015.

EDUSCOL «Scolariser les élèves allophones et les enfants des familles itinérantes»,

<http://eduscol.education.fr/pid28783/scolariser-les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes.html>

ERRC, *Destruction des progrès, progression des destructions*, 2014, disponible sur www.romeurope.org

ERRC, LDH, Recensement des évacuations forcées des lieux de vie occupés par des Roms (ou personnes désignées comme telles) en France: <http://romeurope.org/IMG/pdf/expulsions-forcees-annee-2015-final.pdf>

Journal du Droit des Jeunes, numéros 347-348 septembre – octobre 2015
«La France jugée pour discrimination des enfants roms. Tribunal d'opinion – 27 juin 2015.

Trajectoires, *Du bidonville à la ville: vers la «vie normale»? Parcours des personnes migrantes ayant vécu en bidonvilles en France* - Recherche-action, novembre 2015.

UNICEF France «Chaque enfant compte. Partout tout le temps», 2015

Cette étude a été réalisée par le Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation – CDERE – qui dénonce, depuis sa création en 2009, la situation des enfants et des jeunes qui vivent en France, en bidonvilles, en squats ou à la rue et qui sont pour la plupart originaires d'Europe de l'Est. Le CDERE réunit des associations, collectifs et syndicats, mobilisés sur la question des Droits de l'Enfant sur le territoire français. Cette étude est le fruit d'un travail commun des membres du CDERE qui agissent avec ces enfants dans leur accès à une vie digne en passant par la scolarisation.

Le CDERE tient à remercier avant tout les jeunes interrogés ainsi que leurs familles, d'avoir accepté de donner de leur temps pour cette enquête ainsi que les enquêteurs et enquêtrices. Nous remercions également Marine Simon, qui a fortement contribué à la réalisation de cette enquête au cours d'un stage. Enfin, merci à Olivier Brito, directeur du master «Cadre d'intervention en terrain sensible» en Sciences de l'éducation à l'Université Paris X – Nanterre, et aux universitaires de l'Université Paris-Diderot pour leurs conseils avisés.

Cette étude a été élaborée avec le soutien de :



Illustration & graphisme: Mathieu Monfourny - www.mathieu-monfourny.com

Imprimerie: IZATIS 2 avenue Edouard Herriot 56 000 Vannes

©CDERE, septembre 2016



**Les membres du Collectif pour le droit des enfants
roms à l'éducation – CDERE**

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – **ASAV** (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne avec les Familles Roumaines & Roms) – **Aset 93** (Association d'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes) – **Aset 95** – **Association Romeurope 94** – **Association Solidarité Roms de Saint- Etienne** – **ATD-Quart monde** – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats) – **CLIVE** (Centre de Liaison et d'Information Voyage Ecole) – **Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie 95** – **Collectif Romeurope du Val Maubuée 77** – **Collectif Roms de Montpellier** – **Collectif Romeurope 92 Sud** – **Collectif Romyvelines** – **DEI-France** (Défense des Enfants – International) – **Ecodrom** – **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) – **FERC-CGT** (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) – **Gisti** – **Hors la Rue** – **Intermèdes Robinson** – **L'école au présent** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – **RESF** (Réseau Education Sans Frontière) – **Scolenfance** – **Secours Catholique** (Caritas France) – **SNPI-FSU** (Syndicat national des personnels d'inspection) – **SNUipp-FSU** (Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc-Fédération syndicale unitaire) – **Sud Education**

Ainsi que des militants en faveur des droits des enfants

